

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2015**

Séance : 04/2015

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 28 septembre 2015, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 16 septembre 2015.

10 conseillers municipaux étaient présents : Mesdames MOREL, TURPAIN, PAGES, GODESENCE, MANTEN, et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, DUTHOO, MALY, CRESSON.

Absents excusés : Madame COISNE et Monsieur LEWEURS

Absents : Mesdames PRUVOST et LELEU, Monsieur DECARNIN

Madame COISNE ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean François

Monsieur LEWEURS ayant donné pouvoir à Madame MANTEN Marylène

L'ordre du jour était le suivant :

- 04 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 04 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 04 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 04 / 2015 / 04- * - Demande de remboursement centre aéré
- 04 / 2015 / 05- * - Recrutement agent recenseur
- 04 / 2015 / 06- * - Location de la salle
- 04 / 2015 / 07- * - Contrat de prêt pour le préfinancement du FCTVA
- 04 / 2015 / 08- * - Compétence DECI par le SIADEBP
- 04 / 2015 / 09- * - Demande de subvention pour voyage scolaire
- 04 / 2015 / 10- * - Désignation d'un représentant pour la conférence intercommunal du logement pour ARTOIS COMM
- 04 / 2015 / 11- * - Demande de subvention accessibilité, Farda, amende de police pour accès à l'école
- 04 / 2015 / 12- * - Remboursement GROUPAMA
- 04 / 2015 / 13- * - Compte rendu des différents syndicats
- 04 / 2015 / 14- * - Questions diverses
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP année 2014
 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics année 2014
 - Rapports annuels pour Artois Comm
 - Les différentes manifestations à venir
 - Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

04 / 2015 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MANTEN Marylène se propose. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

04 / 2015 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

04 / 2015 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Signatures contrat TAP
M MORANVAL Philippe
Mme BUSINE Julie
Mme RZEPA Karina
Melle ROSE Charlotte
 2. Signature contrat du mercredi après midi
Madame BILLET Florence
 3. Signature contrat de Monsieur MURAWSKI Francis en remplacement de M WAQUET Hervé
 4. Achat d'un taille haie thermique, Ets DELANGUE 320 € 00 TTC
 5. Achat d'un harnais, Ets DELANGUE 312 € 00 TTC
 6. Achat fil lumière Led vert, blanc et rouge
Cendrier mural, ALTRAD MEFRAN 1 459 € 20 TTC
 7. Edition SED Livres scolaires 149 € 00 TTC
 8. BOURRELIER EDUCATION 088 € 50 TTC
 9. SOCOLDIS, produits d'entretien 327 € 06 TTC
-

04 / 2015 / 04- * - Demande de remboursement centre aéré

Monsieur le Maire a reçu deux demandes de remboursement concernant l'Accueil de Loisirs de Juillet Août accompagnées de justificatifs médicaux.

Il s'agit de Paul LINTERMY, qui a été absent 5 jours sur un total de 14 jours d'inscription, soit un montant de 55,55 € à rembourser et Apolline LEROY qui a été absente 5 jours sur un total de 14 jours d'inscription, soit un montant total de 18,90 € à rembourser. Un relevé d'identité bancaire sera demandé aux familles afin de procéder au remboursement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 05- * - Recrutement agent recenseur

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population va avoir lieu en janvier et février 2016 et propose de recruter Mademoiselle MOUTON Mégane comme agent recenseur.

04 / 2015 / 06- * - Location de la salle

Monsieur le Président donne lecture d'un email reçu de personnes qui indiquent qu'ils ne désirent pas réserver la salle Espace Avenir à cause de la proximité de la Lawe et de l'étang car ils pensent que la sécurité extérieure n'est pas assurée.

Monsieur le Président profite de ce qu'on parle des locations de salle pour rappeler que les personnes de VIEILLE CHAPELLE qui louent les salles pour des personnes extérieures à Vieille-Chapelle se verront appliquer le tarif extérieur.

04 / 2015 / 07- * - Contrat de prêt pour le préfinancement du FCTVA

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il a la possibilité de contracter un prêt à taux zéro pour le préfinancement du FCTVA sur le prévisionnel de l'année 2015 en prenant en compte les chapitres 21 et 23. Pour cette année la commune pourrait bénéficier d'un emprunt de 29 889 € 38.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal si cela vaut la peine pour cette année étant donné que la commune n'a pas réalisé beaucoup de travaux. Par contre l'année prochaine des travaux importants vont être engagés.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord pour attendre l'année prochaine.

04 / 2015 / 08- * - Compétence DECI par le SIADEBP

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du SIADEBP concernant les nouvelles dispositions relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie et indique que l'élaboration du schéma extérieur contre l'incendie conformément à l'article R.2225-5, définissant : « l'état des lieux de la défense contre l'incendie existante, l'identification des risques à prendre en compte en intégrant leur évolution prévisible, la vérification de l'adéquation entre la DECI existante et les risques à défendre, les objectifs permettant d'améliorer cette défense si nécessaire, la planification de la mise en place d'équipements supplémentaires ».

L'entretien des ouvrages de défense incendie, (compétence du SIADEBP depuis 2006)

Le contrôle des points d'eau incendie, y compris des débits, conformément aux modalités d'exécution et aux périodicités fixées par le règlement départemental

Les travaux de réseau afférents à la création des points d'eau incendie dans le cadre de l'actualisation du schéma de défense extérieure contre l'incendie, selon la clef de répartition suivante :

- Tranchées (ouverture et réfection) : 50% charge SIADEBP, 50% charge commune,
- Compteurs, branchements, raccordements et essais : 100% charge SIADEBP
- Canalisations : Coût du renouvellement à l'identique pris en charge par le SIADEBP, plus-value liée au renforcement de la conduite à la charge de la commune
- La fourniture et pose de poteau incendie : 50% charge SIADEBP, 50% charge commune
- La fourniture et pose de citerne incendie : 50 % charge SIADEBP, 50% charge commune (le terrain devra être mis à disposition par la commune).

Monsieur le Président assure que cela n'apporte pas de modification et propose aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétence dans un avenir proche.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 09- * - Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du collège George SAND sollicitant une demande de subvention pour un voyage en Espagne de DEWALLENS Margaux le prix du séjour revient à 300 euros par enfant. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle à savoir que la commune ne participe pas pour les voyages scolaires.

Après délibération, les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 10- * - Désignation d'un représentant pour la conférence intercommunal du logement pour ARTOIS COMM

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président d'ARTOIS COMM demandant la désignation d'un représentant suppléant pour la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové relatifs à la réforme des modalités d'attribution des logements sociaux. Monsieur le Président demande qui veut en faire parti. Madame MOREL se présente et elle est élue à l'unanimité.

04 / 2015 / 11- * - Demande de subvention accessibilité, Farda, amende de police pour accès à l'école

Monsieur le Président explique aux membres du conseil municipal que ces demandes de subvention visent à aménager l'accès à l'école des 2 rivières par la future voirie. L'équipement comprendra la sécurisation des abords de l'école, ainsi que l'organisation des stationnements, à l'extrémité de l'aménagement, un giratoire sera créé afin de faciliter le retournement des véhicules et assurer la sécurité optimale des piétons comme des automobilistes.

Monsieur le Président propose de faire les demandes de subventions suivantes :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Travaux (voirie, borduration, trottoirs, éclairage public)	124 000,00 €	FARDA	15 000,00 €	11,95%
		Amende de police	15 000,00 €	11,95%
		Accessibilité	8 000,00 €	6,37%
		FDE	4 200,00 €	3,35%
Total	124 000,00 €	Total Subvention	42 200,00 €	33,63%
Assistance à maîtrise d'ouvrage	1 500,00 €	Commune (Fonds propres)	83 300,00 €	66,37%
Services	1 500,00 €	Total Collectivités	83 300,00 €	66,37%
Total : Travaux + Services (HT)	125 500,00 €		125 500,00 €	100,00%

Après cet exposé Monsieur le Président propose de délibérer afin qu'il puisse faire les différentes demandes de subvention pour l'aboutissement de ce projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il a pris contact avec Monsieur LECOQ de la cellule juridique d'Artois Comm afin qu'il établisse une convention avec le lotisseur pour qu'il rembourse le montant qui resterait à la charge de la commune, soit 83 300 € 00.

Monsieur le Président signale que le dossier de demande de subvention accessibilité à Artois Comm doit être envoyé avant le début du mois de décembre.

Monsieur le Président indique qu'il y a un problème d'implantation de la station d'épuration au niveau du lotissement. L'implantation initiale était prévue dans le prolongement des préfabriqués,

mais depuis le 21 juillet, un nouveau décret est sorti et il impose un recul de plus de 100 mètres par rapport à la première habitation. Heureusement, le dossier du permis de lotir a été déposé le 13 juillet, ce qui devrait arranger les choses. Monsieur le Président signale qu'il a eu plusieurs réunions à ce sujet et qu'un accord a été trouvé pour un recul de 25 mètres, ce qui impose de mettre la micro station sur l'espace vert qui est classé en zone Ni.

04 / 2015 / 12- * - Remboursement GROUPAMA

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal qu'il a effectué une déclaration à l'assurance pour une baie double vitrage cassée au sas du foyer, 6 vitraux sous le porche de l'Eglise et 2 grands carreaux dans les arcades du 1^{er} étage de l'Eglise de VIEILLE CHAPELLE. Le montant du préjudice s'élevait à 990 € 77. Après le passage de l'expert en date du 12 août 2015, il a été décidé par l'assurance GROUPAMA de rembourser la totalité.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal d'accepter le versement de GROUPAMA.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 13- * - Compte rendu des différents syndicats

Monsieur CRANKSHAW signale qu'il avait une réunion au SIADEBP, la semaine dernière et qu'il n'a pu y assister.

04 / 2015 / 14- * - Questions diverses

04 / 2015 / 14.01 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP année 2014

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP année 2014 est consultable en mairie pour ceux qui le désirent.

04 / 2015 / 14.02 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics année 2014

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics année 2014 ont été joints avec la convocation à la réunion du conseil municipal de ce jour.

04 / 2015 / 14.03 Les différentes manifestations à venir

Mois d'octobre

- 02 Assemblée Général de « Sourires d'autistes » au foyer
- 10 Bourse aux jouets par l'Amicale Laïque
- 18 Repas des aînés

Mois de Novembre

- 11 Cérémonie de l'Armistice avec lâcher de ballon
- 14 Jardins Fleuris + prix pour les diplômés à 17 H 00 à l'Espace Avenir
- 21 Karaoké par l'Amicale Laïque
- 21 Accueil des nouveaux habitants

- 22 LOTO du CCAS
- 28 Spectacle Polynésien

Mois de Décembre

- 1 Rassemblement des confréries de Charitables, Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'il faudra être présent pour le service, car toutes les confréries du secteur vont être représentées
- 6 Elections Régionales
- 12 Arbre de Noël du COF
- 13 Elections Régionales

Mois de Janvier

- 2 Vœux du Maire à 17 H 00 à l'Espace Avenir.
Monsieur le Président signale que le repas des vœux aura lieu à l'Arcadium.

04 / 2015 / 14.04 Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 et demande à chacun d'indiquer son créneau horaire.

04 / 2015 / 14.05 Cotisations RAM 2015

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil Municipal qu'entre 2014 et 2015, la cotisation au RAM a augmenté de 110 € 26 et que la cotisation a doublé depuis 2013. Monsieur le Président signale qu'il a rencontré Monsieur DEMULLIER et qu'il lui a indiqué qu'il pouvait réclamer jusqu'à 1€20/habitant. Monsieur le Président indique qu'il va faire le point sur le nombre de personnes de VIEILLE CHAPELLE qui assistent aux séances du RAM et qu'il va faire un courrier au RAM pour alerter le président des augmentations importantes.

04 / 2015 / 14.06 Arrêté d'application anticipé du PPRI de la vallée de la Lawe

Monsieur le Président signale que l'arrêté d'application anticipée du PPRI de la Lawe a été signé le 7 août 2015 et que pour VIEILLE CHAPELLE, il n'y a aucun changement avec le précédent arrêté.

04 / 2015 / 14.07 Réserve Parlementaire ferme de M SENECHAL

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur SAINT ANDRE qui indique qu'il nous a accordé une aide financière au niveau de la réserve parlementaire pour les travaux de la seconde phase de la ferme SENECHAL. Monsieur le Président signale qu'il a rencontré son attaché parlementaire ce vendredi et qu'il lui a indiqué que le montant serait de 30 000 euros, alors que le montage du dossier avait été fait pour une demande 20 000 euros.

Monsieur le Président signale que Monsieur LEGRAND de la fondation du patrimoine a mis en place un dossier d'abondement, ce qui devrait nous permettre de récupérer 10 000 euros de plus. Il resterait donc à la charge de la commune un montant de 39 400 euros, soit 21% du montant total des travaux et services (184 400 € 00).

04 / 2015 / 14.08 Dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu fin juin un courrier de la Préfecture pour établir un dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité

programmée pour le 27 septembre. Monsieur le Président signale qu'il a du faire évaluer les bâtiments communaux par un cabinet habilité pour établir le diagnostic des travaux. Monsieur le Président a contacté bureau VERITAS qui a établi un rapport pour l'Eglise, le Foyer et la Mairie. Pour la mise en conformité PMR, le coût est estimé à 28 000 euros sur une période de 3 ans soit 6 500 euros la 1^{ère} année : le stationnement au foyer communal, le cheminement extérieur, la banque d'accueil et les portes portiques SAS à la Mairie, 3 000 euros la 2^{ème} année : les équipements et dispositifs de commandes au Foyer communal, le stationnement automobile à la Mairie et 18 500 euros la troisième année : les sanitaires adaptés au foyer, les escaliers, les sanitaires, portes et portiques à la mairie et à l'Eglise, l'accès principal.

Concernant l'école et les classes primaires, l'accessibilité sera traitée avec les travaux de la deuxième tranche de l'école.

Monsieur le Président indique que concernant la voirie, il y aura des travaux à effectuer au niveau de la rue Marsy, de la rue de la Clinche et du cimetière jusque chez Monsieur LEROY au niveau de la rue de la Croix

04 / 2015 / 14.09 Loi NOTRE – Commune Nouvelle

Monsieur le Président signale qu'il a été contacté par Monsieur le Maire de LESTREM pour un regroupement avec la commune de LESTREM suite à la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la république. Monsieur le Président signale qu'il en a discuté avec ses collègues de LA COUTURE et de RICHEBOURG qui verraient plutôt que VIEILLE CHAPELLE se regroupe avec les communes voisines d'Artois-Comm, car ils font partie de la même communauté de commune alors que LESTREM fait partie de Flandre Lys. Monsieur le Président indique que le regroupement en « commune nouvelle » permet d'obtenir plus de subventions et cela permet aussi de stabiliser les dotations de l'état. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal la réponse qu'il doit tenir vis-à-vis de son homologue de LESTREM. Les membres du conseil municipal ne souhaitent rien faire pour le moment et verraient plus un rapprochement avec les communes d'Artois-comm si on y était contraint.

04 / 2015 / 14.10 Marché public 25 000 € 00

Monsieur le Président donne lecture de la note de la Préfecture signalant le relèvement du seuil de dispense de procédure et de mise en cohérence d'autres dispositions, actuellement entre 15 et 20 000 € HT. A compter du 1^{er} octobre, il sera de 25 000 euros.

04 / 2015 / 14.11 Subvention DETR 2^{ème} tranche de l'école

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal que si on veut effectuer une demande de subvention à la DETR (subvention d'état), il faut déjà obtenir une estimation financière du coût des travaux pour la deuxième phase de l'école. Il a pris rendez-vous avec Monsieur LEMAY TOULOUSE le jeudi 8 octobre à 18 H 00 et invite les membres du conseil municipal à participer à cette réunion. Il reste à peine 2 mois pour faire le montage financier. Monsieur le Président signale également que si on crée une nouvelle salle de garderie, Artois Comm peut financer sur les fonds de concours un montant maximum de 40 000 euros. Un dossier accessibilité pour les PMR peut aussi être présenté à Artois-comm pour un montant maximum de 80 000 euros financé à 30 % (on peut englober les travaux d'accessibilité de la mairie). Reste également le conseil général où on peut faire une demande auprès du FARDA de 25% sur un montant de 80 000 euros de travaux.

04 / 2015 / 14.12 Appel à projet de la CAF

Monsieur le Président signale que le montage de dossier de subvention pour la CAF doit être fait avant le 20 octobre concernant l'achat de jeux extérieurs financé à 20%.

04 / 2015 / 14.13 Remboursement prêt par anticipation

Monsieur le Président signale que suite au mail de la trésorerie de ce jour, la commune doit fournir une délibération concernant le remboursement par anticipation du prêt court terme (montant de 90 000 euros restant) et demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à effectuer ce remboursement.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 14.14 Internet

Monsieur MALY demande si nous avons des nouvelles au niveau de la fibre optique. Monsieur le Président indique avoir des nouvelles récentes. Il a assisté à la réunion du conseil communautaire à Artois-comm où la question a été posée. C'était l'opérateur SFR qui avait été retenu pour passer la fibre dans notre secteur, mais depuis 2 ans la partie aménagement par la fibre optique de SFR a été reprise par Numéricâble qui préfère passer le câble plutôt que la fibre optique. Des discussions sont en cours pour que Numéricâble reprenne le contrat signé par SFR et surtout le délai de réalisation de 5 ans pour effectuer les travaux.

04 / 2015 / 14.15 tout-à-l'égout

Monsieur MALY demande ce qu'il en est au niveau du tout-à-l'égout, dans quel délai VIEILLE CHAPELLE pourrait être assaini ? A la dernière réunion Assainissement, on parlait de faire les études en 2017 avec une réalisation dans les 2 ans qui suivent. Cela concerne la rue de la Clinche, la rue de Loisne, la rue de la Place et le haut de la rue Marsy jusqu'au cimetière.

04 / 2015 / 14.16 Location « Espace Avenir »

Madame MOREL demande à revoir le montant de la caution de l'Espace Avenir, car lors des dernières locations, la cuisine de l'Espace Avenir n'avait pas été rendue très propre, (filtre du lave vaisselle non nettoyé, des fourchettes encore dedans, des restes de carottes râpées dans le lave vaisselle, des boîtes de verres pleines d'humidité). Madame MOREL propose de modifier le chèque de caution pour dégradation (250€) en une caution de 200 euros en cas de détérioration et 50 euros pour le nettoyage si celui-ci n'est pas effectué correctement.

Monsieur le Président propose de délibérer sur ses nouvelles dispositions et de modifier le contrat en conséquent.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

04 / 2015 / 14.17 Les activités du mercredi après midi

Madame MOREL indique aux membres du conseil municipal que depuis la rentrée de septembre, il y a eu 6 enfants la première semaine, 10 enfants la seconde semaine et 6 enfants la semaine dernière pour les activités du mercredi. Faut-il continuer cette activité en sachant qu'il faut obligatoirement 2 personnes pour l'encadrement. De même pour la cantine du mercredi, 14 personnes profitent de ce service qui mobilise aussi une personne supplémentaire. Madame MOREL propose de refaire le point au prochain conseil avant qu'une décision ne soit prise.

04 / 2015 / 14.18 Passage piéton rue du Moulin

Madame MANTEN demande s'il ne serait pas possible de mettre un passage piéton au début de la rue du Moulin, car les enfants se rendant à l'abri bus rue Marsy n'ont pas de passage piéton pour traverser. A l'heure des bus scolaires, le trafic est dense et les voitures roulent assez vite. Monsieur le Président signale qu'il va voir la question auprès du Monsieur SANSON du Conseil Général.

04 / 2015 / 14.19 LE SIAD

Monsieur CRESSON qu'il a assisté aux 35 ans du SIAD à CALONNE SUR LA LYS la semaine dernière en présence de Madame la préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 00.